

**Bureau du 25 février 2002**

**Décision n° B-2002-0416**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Quartiers du Prainet, de la Soie-Montaberlet et de la Berthaudière-les Sablons - Etude pour la mise en place de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Désignation du titulaire du marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Ce rapport présente un marché d'étude pour la mise en place de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans les quartiers du Prainet, de la Soie-Montaberlet et la Berthaudière-les Sablons à Décines Charpieu à faire signer par monsieur le président, après consultation et avis favorable de monsieur le vice-président chargé des marchés publics.

Le quartier du Prainet bénéficie depuis 1994 d'un certain nombre d'actions de proximité mais il paraît aujourd'hui indispensable que ces actions se structurent et qu'un partenariat régulier se développe autour d'une véritable démarche de proximité.

Les quartiers la Soie-Montaberlet et la Berthaudière-les Sablons doivent faire l'objet d'une intervention urbaine au vu des problématiques qu'ils rencontrent. Ces requalifications urbaines nécessitent que soit engagée en amont une réflexion sur un dispositif de gestion sociale de proximité.

Il est donc nécessaire de mettre en place une convention pluriannuelle visant à contractualiser les engagements des différents partenaires afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de ces trois quartiers.

Dans cet objectif, la commune de Décines Charpieu, la Communauté urbaine et l'Etat lancent une étude pour la mise en place de la GSUP afin de :

- réaliser un bilan des actions menées pour les différents partenaires en matière de GSUP,
- repérer les besoins en terme d'entretien, de maintenance et de présence humaine tant au niveau des espaces extérieurs que des parties communes,
- mettre en place le partenariat, rédiger la convention et proposer les financements.

La procédure de consultation interne ayant été respectée et monsieur le vice-président chargé des marchés publics ayant émis un avis favorable le 7 novembre 2001, le marché pourrait être confié à un prestataire spécialisé, Ism Corum, sous la forme d'un marché négocié précédé d'une mise en concurrence selon l'article 104-I-10 du code des marchés publics.

Le montant du marché pourrait être de 26 190,74 € HT, soit 31 324,13 € TTC, financés comme suit :

- Etat	7 622,45 €
- Communauté urbaine	19 128,21 €
- Commune	4 573,47 €

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de monsieur le vice-président chargé des marchés publics en date du 7 novembre 2001 ;

Vu l'article 104-I-10 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la mission et son plan de financement tels qu'ils sont présentés.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - signer le marché d'étude à intervenir avec le prestataire désigné après examen des offres,
- b) - solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum,
- c) - signer la convention avec la commune de Décines Charpieu.

**3° - La dépense** afférente sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 617 400 - fonction 824 - opération 0452.

**4° - Les recettes** attendues seront perçues sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - comptes 747 180 et 747 400 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,